



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juillet 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	9

Vote
Pour à l'unanimité

L'an 2026, le 7 juillet, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Juigné des Moutiers, sous la présidence de Monsieur RATTAZI, maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/07/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/07/2026.

Présents : RATTAZI Christian, DELESSARD Andréa, FAVEL Jérémy, STRUILLLOU Sonia, LEGRAIS Samuel, LELOUP Marie-Anne, LEBASTARD Thierry, RABERGEAU Serge, JOLY Joëlle

Absents : VIGNERON Frédéric, CIRON Karen

Secrétaire : LELOUP Marie-Anne

DEL_2026_65 – Demande de subvention auprès de la Préfecture au titre du Fonds Vert : Équipements et aménagement pour la prévention des risques d'incendie de forêt et de végétation

Afin de renforcer la prévention et l'efficacité de la lutte contre les incendies de forêt et de végétation, et conformément aux recommandations de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), la commune souhaite procéder à l'installation d'une citerne d'eau destinée exclusivement à la défense extérieure contre l'incendie. Cette installation est envisagée sur un secteur situé à proximité d'espaces boisés et de zones de végétation dense susceptibles de présenter un risque important en cas de départ de feu.

Sur la commune de Juigné-des-Moutiers, le SDIS a identifié un site prioritaire non couvert par la Défense extérieure contre l'incendie (DECI), pouvant accueillir un projet de réserve d'eau de type citerne souple d'une capacité de 120 m³, susceptible de s'inscrire dans le cadre du Fonds vert et de sa mesure relative à la prévention du risque incendie. À ce titre, le projet pourrait bénéficier d'un taux de subvention pouvant atteindre 80 % de son montant hors taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter auprès de la DDTM de Loire-Atlantique une aide financière au titre du fonds vert pour prévention du risque d'incendies de forêts et de végétation, création de citernes de réserve d'eau, attaque de feux naissants, création de zones nécessaires aux camions de pompiers
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour constituer le dossier de demande de subvention auprès de la DDTM
- Arrête le plan de financement comme suit :

PRESTATIONS	COÛT en € HT
Achat d'une citerne souple 120 m3	4 322.98 €
Terrassement et clôture autour de la citerne	13 044.60 €
Achat d'un panneau signalétique « point d'aspiration incendie »	670.00 €
Forfait DICT + transfert d'engins	240.00 €

Envoyé en préfecture le 22/07/2026

Reçu en préfecture le 22/07/2026

Publié le

Berger
Levisault

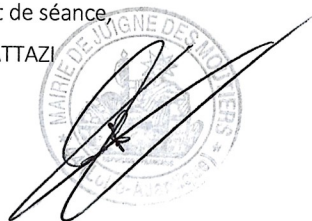
ID : 044-214400780-20260707-DEL_2026_65-DE

Réception de travaux avec mairie et SDIS	197.00 €
Transport d'eau pour remplissage de la citerne	1491.00 €
Eau potable	378.60 €
TOTAL DÉPENSES	
FINANCEUR	MONTANT
Préfecture de Loire-Atlantique, DDTM (80 %)	16 275.34 €
Autofinancement (20 %)	4 068.84 €
TOTAL	20 344.18 €

Fait et délibéré à Juigné-des-Moutiers, le 07/07/2026

Le Président de séance,

Christian RATTAZI



Le Secrétaire de séance,

Marie-Anne LELOUP



Voix et délais de recours :

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes, situé 6 Allée de l'Île Gloriette, CS 24111, 44041 Nantes Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>